



FICHE EMPLOYEUR

**Pour un(e) apprenti(e)
en CAP petite enfance**



A Lyon depuis 1995

Document actualisé en
janvier 2026

Durée du contrat : entre 8 mois et 1 an

Ce contrat est un CDD, il inclut une période d'essai de 45 jours.

1 ^{er} juillet.....	Fin septembre.....	Fin mai...Mi-juin.....	30 août
Temps plein chez l'employeur jusqu'à la rentrée en CFA fin septembre. Le contrat peut commencer dès le 1 ^{er} juillet.	De fin septembre à fin mai, chaque semaine : 2 jours d'écoles + 3 jours avec l'employeur.	Temps plein chez l'employeur à partir de mi-juin. Le contrat peut durer jusqu'au 30 août.	

Rythme de l'alternance

Chaque semaine au total 35 heures : 14 heures de cours (soit deux jours à l'école) et 21 heures de formation pratique (soit 3 jours chez l'employeur).

Salaire de l'apprenti(e)

Pour l'apprenti(e) le salaire net est égal au salaire brut. Le smic actualisé au 1^{er} janvier 2026 vaut 1823.03€

Age	Moins de 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans
Salaire net mensuel	39% SMIC = 710,98 €	51% SMIC = 929,75 €	61% SMIC = 1 112,05 €

Ces salaires correspondent à ceux d'une deuxième année de contrat, ce qui est la règle dès lors que la durée de la prépa est réduite à 1 an.

Coût TTC pour l'employeur pour un contrat de 12 mois

L'employeur ne paie pas la formation ; il verse un salaire à l'apprenti. Il bénéficie également de l'aide unique de 5000€ versée par l'Etat pour prendre en charge le salaire de l'apprenti (6000€ si l'apprenti possède une RQTH, 2000€ pour les entreprises de plus de 250 salariés).

	Total annuel salaires + charges	Aide exceptionnelle	Coût TTC annuel	Coût TTC mensuel
Jusqu'à 18 ans	8 531 €	5000 €	3 531 €	294 €
De 18 à 21 ans	11 157 €	5000 €	6 157 €	513 €
De 21 à 26 ans	13 344 €	5000 €	8 344 €	695 €

www.cesame.net



Responsable Formation : Nelly MARION

Tel : 06 61 24 50 02

Mail : n.marion.cesame@gmail.com

Adresse de l'établissement :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**